

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2017

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 12 août 2017, s'est réuni le 29 août 2017 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, Mme Peggy VIDAL, M. Marc GADOUD, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, M. Arnaud DURILLON, M. Stéphane SABOT, Mme Yvette BONNARD, Mme Régine DUC

Membres absents excusés : M. Marc GADOUD, Mme Valérie MASIULIS, M. Joël BALLAS, Mme Régine DUC

SEANCE DU 18 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 juillet 2017

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Vu la délibération du 16 juin 2008 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU, vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées

- par Maître BOYER-JACQUET, notaire à Condrieu (Rhône) pour un immeuble, cadastré sous les numéros AK690, AK694 et AK 695 situé en zone Ub du P.L.U. appartenant à M. et Mme BETOUS.
- par Maître Jean DELEAGE, notaire à Saint Chamond (Loire) pour un immeuble, cadastré sous les numéros AC269, AC287 et AC292 situé en zone Ua du P.L.U appartenant à M. et Mme GARCIA

Considérant que ces biens ne sont pas concernés par un projet communal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour ces biens.

BULLETIN MUNICIPAL 2017

Sur proposition de Mme Murielle BOIRON, le Conseil Municipal décide de :

- Lancer une consultation pour la réalisation du

prochain bulletin municipal

- D'imprimer le calendrier de la commune par la mairie

VOIRIE 2017

Monsieur Didier TESTE rappelle au Conseil Municipal les réfections de voirie prévues pour cette fin d'année. Ces travaux doivent commencer en septembre :

- Dizimieux—Rue des Sagnes
- Chemin de la Bernardière
- Dizimieux—Chemin des Tourettes
- Chemin de la Durantière
- Création de la nouvelle voie de la Charpière (piste)

Il a été décidé que l'agent technique se rendrait sur les voies avec Bruno MATRAT pour lui indiquer les voiries à faucher.

LAVOIR DE LONGES

Monsieur Didier TESTE expose au Conseil Municipal qu'à l'initiative de M. Jean-Michel BONNARD une équipe de bénévoles, assurés par la commune, a rénové le lavoir de Longes. Celui-ci, rénové en 2003, avait fait l'objet de diverses dégradations surtout au niveau de la toiture.

Cette équipe était composée de Jean-Michel BONNARD, Gabriel TESTE, Robert BONNARD, Kévan BONNARD, Nicolas GUILLET et Thomas ENJALBERT.

Les travaux ont consisté à remplacer près de 400 tuiles, fournies gratuitement par les familles BONNARD et TESTE, et à nettoyer le bassin du lavoir envahi par diverses matériaux.

La commune a pris en charge les repas des Jeudi 24 août et Vendredi 25 août.

INCIDENT A L'ECOLE

Un incident s'est produit à l'école de Longes fin juillet 2017. Un agriculteur retraité, voulant bien faire en débroussaillant la butte en dessous de l'école, a projeté des pierres sur les vitres de l'école. La conséquence a été de nombreux impacts sur la vitrerie et la nécessité de remplacer 13 vitres pour un montant de 3.884,40 € H.T., totalement pris en charge par notre assurance. Les travaux se dérouleront probablement durant les vacances de la Toussaint

TRAVAUX A L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes de régulation du chauffage de la classe maternelle de l'école (température trop élevée en été et trop basse en hiver). Il indique au Conseil Municipal qu'il a été demandé à la société AD REFRIGERATION de Dizimieux un devis pour l'installation d'une climatisation réversible dans cette classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un devis pour réduire la hauteur de plafond de cette classe maternelle soit avec un plancher bois ou en plafond suspendu ce qui permettrait aussi d'améliorer l'acoustique de cette salle.

CLASSES EN 7

Le Conseil Municipal organise l'apéritif offert par la commune pour la fête des classes en 7 qui aura lieu le Dimanche 24 septembre 2017.

**AMENAGEMENT DE LA PARCELLE AK499
(TERRAIN ANDRE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été décidé de vendre à un promoteur constructeur la parcelle AK499 car la commune n'a pas les capacités techniques ni les moyens financiers pour aménager ce terrain.

SEMAINE DES 4 JOURS OU 4 JOURS ET DEMI

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir au devenir de la semaine de 4 jours et demi. La commission scolaire se chargera de faire une étude sur cette question avec l'ensemble des intervenants de l'école avant la fin d'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Didier TESTE rappelle au Conseil Municipal la cérémonie d'hommage au résistants du Mont Monnet le Samedi 16 septembre 2017 à 8h30.

Madame Murielle BOIRON fait le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal d'enfants.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h15**

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE
SUR LES LISTES ELECTORALES DE LA COMMUNE
AVANT LE 31 DECEMBRE 2017.**

**Deux cent soixante dix familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail
Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie :
mairie@longes.fr.
Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.**



RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Rappel des règles d'urbanisme en matière de déclaration préalable

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- en zone U, création de 2 à 40 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti



ASQV Section Football TREVES - LONGES - LES HAIES

La pratique du football dans notre club est axée sur la formation des joueurs, le respect des règles, des arbitres, des adversaires et de ses partenaires. La notion de plaisir de jouer est essentielle dans notre pédagogie.

Les différentes catégories présentes dans notre club sont les suivantes :

- U7 (années de naissance 2011 et 2012) – entraînement le mercredi (16h30/17h30)
- U9 (années de naissance 2009 et 2010) – entraînement le mercredi (17h30/19h)
- U11 (années de naissance 2007 et 2008) – entraînement le mercredi (17h30/19h)
- U13 (années de naissance 2005 et 2006) – entraînements le lundi (18h45/20h) et le mercredi (17h30/19h)
- U15 (années de naissance 2003 et 2004) – entraînements le mercredi (16h/18h) et le vendredi (18h45/20h)

Les entraînements de toutes les catégories se déroulent au complexe sportif du Fautre à Trèves, y compris les U15.

La saison débutera le 9 septembre 2017 avec un premier entraînement pour les enfants de 10h à 11h au Fautre et réunion d'informations pour les parents afin d'expliquer les modalités de la saison. Les U15 débiteront les entraînements le 25/8 de 19h à 21h.

Les mercredis 13 et 20 septembre seront des entraînements d'essais gratuits.

Catégorie adultes : SENIORS et FOOT-LOISIRS

Prix des licences : 60 € (U7), 65 € (U9), 70 € (U11), 75 € (U13), 90 € (U15 et foot loisirs) et 120 € (séniors) - Remise de 10 € à partir de 2 joueurs d'une même famille.

Pour toutes les catégories : renseignements auprès de Véronique THOLLET au 06.18.23.22.98

CONCOURS DE PETANQUE



LONGES

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

DOUBLETTES FORMEES

**Inscriptions à 20H00 (début des parties 20h30)
6 € la doublette - Place de l'église**

1 ^{er} PRIX	Vins et Charcuterie
2 ^{ème} PRIX	Vins et Charcuterie
3 ^{ème} PRIX	Vins et Charcuterie

Organisé par l'Association Valorisation Patrimoine Longeard